

HONORAIRES TTC (TVA 20%)

TRANSACTION

•	Sur un prix de vente compris entre 0 € et 100 000 €	forfait de9 000 € TTC
•	Sur un prix de vente compris entre 100 001 € à 140 000 €	7 % TTC
•	Sur un prix de vente compris entre 140 001 € à 230 000 €	6 % TTC
•	Sur un prix de vente excédant 230 000 €	5 % TTC
TERRAIN		

Ces tarifs s'entendent aux taux actuel de la TVA soit 20 % Honoraires au 1er Janvier 2017

LOCATION

à usage d'habitation ou mixtes soumis à la Loi du 6 Juillet 1989 (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

- 14 % TTC du loyer annuel

(soit 7 % TTC à la charge du Bailleur et 7 % TTC à la charge du locataire).

Dans la limite des plafonds legaux

Frais d'établissement d'état des lieux :

- 3 Euros TTC/m2 habitable

(ces honoraires seront partagés par moitié entre propriétaire et locataire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1er Aout 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.)

LES AVIS DE VALEUR

La Société DOMIMMO SARL en sa qualité d'intermédiaire n'a pas de vocation à titre principal d'effectuer des avis de valeur.

Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit : - 180 € HT soit 206 € TTC

Dans un soucis de protection absolue de notre clientèle, il n'est pas reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.